On croit que pendant les dernières semaines de cette existence l'empereur n'a reçu aucun soin médical.

On raconte que le souverain refusa d'être transporté au pavillon de la Longévité pacifique, violant ainsi les précédents qui prescrivent le transport dans la chambre mortuaire des souverains chinois mourants. Il expira sans avoir revêtu les robes mortuaires d'usage, dans cette même partie du palais où il fut confiné après le coup d'Etat de 1898. Ses relations avec l'impératrice douairière sont restées tendues jusqu'au dernier moment.

Les restes de l'empereur reposeront, pendant la période du deuil public, dans le hall de la Longévité impériale, et seront transportés, au printemps prochain, dans un caveau provisoire, dans les tombes orientales, en attendant l'érection d'un mausolée, pour lequel l'empereur avait récemment décidé de choisir un endroit.

*

Shanghaï, 15 novembre. — Le vice-roi, qui assistait aux manœuvres d'automne, est parti immédiatement pour Pékin avec ses troupes.

Les condoléances de M. Fallières

Le président de la République et le gouvernement ont chargé M. Bapst, ministre de France à Pékin, de présenter leurs condoléances au gouvernement chinois à l'occasion de la mort de l'empereur.

D'autre part, M. Mollard, directeur du protocole, s'est rendu à la légation de Chine pour exprimer les mêmes sentiments au ministre de Chine à Paris.

La fin d'un règne

M. de Cantilly donne, dans le *Gil Blas*, de très dramatiques détails :

C'est le 4 mars 1889 que Kouang-Su, âgé de 20 ans, fut appelé à gouverner 400 millions de Chinois, 6 millions de Mandchous, 3 millions de Mongols, et 2 millions de Thibétains.

Mais l'impératrice, l'ambitieuse et orgueilleuse Tseu-Hi continua en fait à régner sur les Célestes.

En 1898, Kouang-Su, éclairé par une lueur fugitive d'intelligence, électrisé par une étincelle d'énergie, se crut assez fort pour secouer sa tutelle.

Conseillé par un de ses précepteurs, le patriote Yuen-Tu-Hie, inspiré par le réformateur Kang-Yu-Wei, qui révait l'évolution de la Chine, à l'imitation de celle du Japon, l'empereur résolut de se débarrasser de l'impératrice douairière en l'exilant.

Mais, pour la réussite de ce véritable coup d'Etat, l'appui d'un chef militaire était nécessaire. Un général presque inconnu, Yuan-Chi-Kai, ami de Yuen-Tu-Hie, fut mandé au palais.

Yuan promit son concours, mais en quittant cette tragique audience, il réfléchit et... courut auprès de l'impératrice douairière pour lui dévoiler le complot.

La nuit suivante, le malheureux Kouang-Su fut arrêté de son lit par les eunuques du palais, conduit dans la petite île de Yong-Tai, au cœur de la cité Violette, et, le poignard sous la gorge, il se voyait contraint de signer sa propre déchéance et de remettre tous ses pouvoirs entre les mains de sa farouche tante.

Deux ans après cette révélation de palais, Kouang-Su se voyait de nouveau entraîné, en même nuit, loin de ses appartements, mais en même nouvelle bouvette, il avait une compagne imprévue: l'impératrice douairière elle-même. Cachée au fond d'une mauvaise carriole de bouvier, tous deux fuyaient Pékin envahi par les alliés.

Deux années sont passées. Kouang-Su, de retour à Pékin, y vécut de nouveau au fond de son palais, sous la surveillance hostile de gardiens farouches et de médecins ignorants : il cultiva les fleurs éclatées de ses jardins mués, bus des tisanes, brisa des jouets d'Europe, élevé des serins et joua de la harpe ; chaque jour il signait, sans les lire, les édits qu'on lui apportait, et la nuit, il s'endormait l'esprit hanté par de lugubres souvenirs.

Et c'est ainsi que régnait, inconscient et débile, solitaire et prisonnier, le souverain autocrate du plus grand empire du monde.

Et n'est ainsi que gouvernait en son nom, l'impératrice douairière, encourageant les lettrés, les mandarins, le peuple et l'armée contre les diables d'Occident : c'est ainsi qu'invisible à tous, elle se préparait à venger les affronts subis en 1900 : c'est ainsi que, hautaine et méprisante, Tsen-Hi l'ancienne favorite tartare, dans l'ombre, faisait face à l'Europe !

Et c'est pourquoi la brusque disparition de ces deux êtres dont la destinée fut si différente est un événement mondial dont les conséquences peuvent être colossales.

Déjà l'héritier présomptif est proclamé : c'est un enfant de 3 ans, le prince Pou-Yi ! Déjà le régent est désigné : c'est un malade, un débile, le prince Tchoun, père du futur empereur !

Un arrêt intéressant

Le Conseil de préfecture de la Loire-Inférieure vient de trancher par un arrêt intéressant, qui sera jurisprudence, un débat très curieux engagé depuis quelques mois entre l'administration des contributions indirectes et un avocat de Nantes, ancien bâtonnier, M. Pierre Pichelin.

Au cours de l'année 1907, furent données dans la salle des spectacles de l'internat des enfants nantais, cinq représentations d'un drame chrétien : « Le maître de la mort », dû à la plume de Mme Alotte de la Fuye, fille de M. Pichelin.

Ces représentations, qui eurent un succès retentissant, étaient données au profit d'œuvres de charité et d'une œuvre patriotique, par des amis personnels et des parents de M. Pichelin.

Or, le fisc émit la prétention insensée d'imposer à l'honorable avocat une patente comme « entrepreneur de spectacles avec troupe ambulante ».

On devine, aisément, les dessous de cette prétention dirigée contre une œuvre religieuse et patriotique.

Faisant triompher la logique et le bon sens, le Conseil de préfecture vient de donner gain de cause à M. Pichelin contre le fisc.

Cet arrêt pose en principe qu'en droit la patente comporte l'exercice habituel d'une profession.

Un discours de M. Piou

M. Piou expose à Lyon le programme politique de l'A. L. P.

Le Congrès de l'A. L. P. de la région lyonnaise a été clôturé hier par un banquet qui réunissait plusieurs centaines de convives. Autour de M. Piou on remarquait MM. Ducurtyl, et Lenail, du Comité régional ; Sprœuck, député de Paris ; Guyot de Villeneuve, député des Basses-Alpes ; Joseph Massard, vice-président du Conseil municipal de Paris ; Jouvin, de Grenoble ; Perinet, conseiller général de la Savoie ; de nombreux maires et élus de la région, etc.

Au dessert, après une allocution de M. Ducurtyl, M. Jacques Piou a passé en revue les succès remportés par l'organisation dans la région. Il a ensuite montré l'Action libérale populaire comme une école de guerre, où chacun vient apprendre la tactique, qui, seule, peut donner la victoire et comme une école d'assistance et de secours mutuels. Il insiste particulièrement sur le but principal de l'Action libérale populaire, celui de défendre toutes les libertés et pardessus tout la liberté de croire.

Parlant des alliances que l'Action libérale peut contracter avec d'autres fractions de l'opposition, M. Piou dit : « Je n'en suis pas très ennemi ; mais j'aime mieux voir à la Chambre 50 députés bien résolus que 150 qui tergiverseront et qui, nous saluant de la main, salueront d'un sourire les membres du gouvernement. »

M. Piou veut des alliances qui n'engagent jamais, qui ne renient en aucun cas les principes, mais seulement avec des amis qui ne rompent pas devant l'ennemi.

« Les membres de l'Action libérale populaire, conclut l'éminent orateur, veulent une France respectueuse de la justice et respectueuse des croyances, car nous estimons que le jour où la France cessera d'être chrétienne, elle cessera d'être ».

M. Piou est l'objet d'acclamations répétées.

M. Sprœuck, député de Paris, dit sa joie de se trouver au milieu des libéraux de la région lyonnaise. « Nous sommes, dit-il, disposés à combattre sous divers fanions pourvu qu'ils soient eux-mêmes rangés sous le même drapeau ». Et il invite ses auditeurs à méditer ces paroles d'un homme d'Etat anglais : « Si les honnêtes gens avaient seulement le quart de la ténacité et de l'audace des coquins, le monde leur appartiendrait. » Or, les membres de l'Action libérale populaire constituent la part des honnêtes gens. S'ils veulent, l'avenir leur appartiendra.

Après une allocution de M. Chardigny, vice-président du Conseil d'arrondissement du Rhône, M. Guyot de Villeneuve examine les décisions prises dans les récents Congrès de Marseille, de Dijon et de Toulouse sur lesquels, dit-il, le gouvernement s'appuie pour diriger sa politique.

L'orateur proteste contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire et critique les idées professées par les disciples de M. Jaurès. Il conteste à la majorité parlementaire actuelle le droit de parler au nom de la nation et de défendre les véritables intérêts du pays et félicite les militants de l'Action libérale populaire de continuer sans défaillance l'œuvre d'assainissement et de moralité qu'ils ont si bien entreprise.

M. Ménard fustige en termes énergiques la société moderne, société de barbares voraces et cupides, génération stérile et décrépite.

Jésus-Christ a donné la loi du salut et rien ne se fait et ne se perpétue en dehors de lui et de la croyance en Dieu.

M. Lenail clôt la série des toasts en faisant appel aux ruraux pour le renforcement des cadres de l'armée libérale.

Le meeting de samedi

La veille au soir un grand meeting groupait 3 000 personnes. M. Piou a prononcé un discours dans lequel il a dit que les succès de l'Action libérale populaire sont dus à l'organisation.....

« L'autre jour, a ajouté l'orateur, il a plu à l'empereur d'Allemagne, à propos d'un incident à Casablanca, de nous chercher querelle. A force de nous entendre parler de la Grèce, il nous avait pris pour des Athéniens de la décadence et il se croyait, lui, un Philippe de Macédoine pouvant nous faire trembler d'un simple froncement de sourcils : il croyait que nos divisions, que nos sophismes, que nos querelles faisaient de la France une proie facile, et qu'il pouvait jouer avec elle au gré de son ambition ou de son orgueil. Et voilà que dans ce pays divisé, déchiré par des querelles intestines, il s'est fait un mouvement soudain, admirable dans sa simplicité et son calme ; tout le monde, du même élan, tous les partis se sont groupés autour d'un gouvernement que beaucoup détestent.

» L'unité s'est faite et s'il avait plu à l'empereur d'Allemagne de pousser plus loin ses exigences, tous, depuis les réactionnaires les plus intraitables, jusqu'aux socialistes les plus avancés, auraient marché au drapeau sans se demander quelles mains le tenaient. (Applaudissements prolongés.) La France provocatrice peut être vaincue, la France provoquée est invincible. »

L'orateur dit ensuite sa foi dans un réveil de la conscience religieuse qui n'est qu'assoupie.

Il voit la régénération de la République dans l'établissement d'une Constitution offrant des garanties sérieuses aux citoyens, et préconise la substitution du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, au scrutin d'arrondissement basé sur la fraude et la corruption.

En terminant, M. Piou fait appel au patriotisme des électeurs pour qu'aux élections prochaines, ils essayent, dit-il, de sortir le pays de l'ornière dans laquelle il s'est engagé.

M. Piou a été longuement acclamé.

Statistique encourageante

Nous empruntons au rapport de M. Lenail les chiffres suivants :

Du Comité de Lyon 4 000 communes dépendent et 3 000 ont envoyé un rapport. De ces rapports, voici l'éloquente conclusion :

Dans le Rhône, communes perdues, 16, gagnées, 80; dans l'Ain, perdues 11, gagnées 41; dans l'Ardèche, perdues, 5, gagnées, 26 ; dans l'Isère, perdues, 10, gagnées (dont Grenoble), 68 ; dans le Jura, perdues, 3, gagnées, 39 ; dans la Haute-Loire, perdus, 1, gagnées 18 ; dans la Savoie, perdues 7, gagnées 21 ; dans la Haute-Savoie, perdus, 1, gagnées, 8 ; dans la Loire, gagnées, 15 ; dont le total de 200 communes gagnées à notre parti.

Chambre des Députés

Séance du lundi 16 novembre (matin)

Budget de la guerre

TROUPES COLONIALES

La Chambre ne se repose plus : du moins délègue-t-elle chaque matin, pour le faire croire, deux ou trois douzaines de ses membres, qui discutent dans le calme le plus profond les plus graves intérêts du pays.

C'est ainsi qu'ont passé, dans la séance de ce matin lundi, l'examen et le vote des dépenses des troupes coloniales et des dépenses militaires des colonies.

L'amiral Bienaimé, d'accord avec le rapporteur, M. Le Hérissé, a critiqué l'excessive réduction de nos troupes en Indo-Chine, opérée contre l'avis du commandant supérieur, et qui pourrait avoir de redoutables conséquences, comme l'a donné à prévoir le mouvement de révolte de juillet dernier.

Il y a là de l'exagération, a prétendu le ministre des Colonies, M. Millès-Lacroix, et M. Doumer estime les effectifs actuels suffisants pour assurer la sécurité intérieure de l'Indo-Chine.

L'amiral Bienaimé a, d'autre part, insisté pour la stricte application de la loi de 1900, d'après laquelle l'armée coloniale doit avoir une véritable autonomie, et exprimé le regret qu'il n'ait pas été suffisamment tenu compte de cette règle lors des expéditions de Chine et du Maroc.

Des observations analogues ont été formulées sur les mêmes points, et aussi en ce qui concerne la relève en Indo-Chine, par MM. de Villebois-Mareuil et Adigard ; le premier a, en outre, signalé l'urgence, démontrée par les événements, d'organiser des milices au Congo.

De tout cela ont convenu les deux ministres intéressés, MM. Picquart et Millès-Lacroix, et le rapporteur général, M. Doumer, qui ont promis de s'inspirer des desiderata exprimés.

Après observations de M. de Villebois-Mareuil, au sujet de l'état déplorable des casernements qui reçoivent les soldats rentrés malades des colonies, situation dont le sous-secrétaire d'Etat a promis de se préoccuper, les divers chapitres ont été adoptés.

Séance du lundi 16 novembre (soir)

Séance à 2 h. ½. M. Brisson préside.

La Chambre adopte sans débat un projet de loi portant ratification de la convention internationale de Berne, sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes.

Budget des colonies

On aborde ensuite la discussion du budget des colonies.

M. Louis Martin appelle l'attention sur la situation de la Nouvelle-Calédonie, et l'urgence d'y créer des routes et chemins de fer pour permettre au commerce de se développer.

Il y a lieu d'y réduire le nombre exorbitant des fonctionnaires et de modifier le régime douanier qui nuit à l'intérêt de la colonie.

M. Chailley se félicite du côté favorable sous lequel se présente à nous l'ensemble de notre situation coloniale.

Nous devons travailler à créer la richesse matérielle de nos colonies, mais plus encore à élever les populations dont nous avons fait la conquête, et à nous les attacher par les services rendus.

Il faut demander à nos agents la connaissance de la langue du pays qu'ils ont à administrer.

M. Delonclé. — Essayez donc d'apprendre le Chinois ! (Rires.)

M. Millès-Lacroix. — J'ai donné des ordres pour diriger l'effort de nos fonctionnaires dans le sens des études dont il s'agit.

M. Delonclé. — Quand M. Chailley est allé en Indo-Chine, il n'a appris ni l'annamite, ni le chinois. (Rires.)

M. Chailley. — Ce qu'il faut encore donner à nos colonies, c'est une justice véritable, en remplacement de la justice indigène, mal surveillée et mal appliquée, dont elles ont eu trop souvent à se plaindre.

Le gouvernement qui aura accompli cette œuvre aura bien mérité de la France et des populations qu'elle s'est chargée d'élever à la civilisation.

M. Archambaud réclame en faveur des colonies une réforme du régime douanier.

M. de Villebois-Mareuil. — Aux observations présentées on me permettra d'ajouter quelques points.

Comment se fait-il que la règle du sel existe en Indo-Chine, alors qu'on n'a pas assez de paroles pour flétrir la gabelle d'autrefois en France.

M. Doumer, rapporteur général. — Quelque étrange que cela paraisse, le monopole du sel, dans les neuf dixièmes des provinces, a fait baisser le prix du sel.

Son institution a été un bienfait à la fois pour le pays et pour le budget.

M. de Villebois-Mareuil. — La Cour des Comptes a relevé dans l'administration des colonies certaines dépenses assez irrégulières.

Le budget a dû payer à la fois trois procureurs à la Guyane, 2 gouverneurs dans une colonie, solder les frais de transport de nombreux visiteurs à l'exposition d'Hanoï.

Il y a là des réformes à opérer.

M. Millès-Lacroix promet de s'attacher à mettre fin à ces abus, notamment en nommant une Commission.

M. de Villebois-Mareuil. — Pourvu qu'elle n'ait pas 140 membres comme la précédente, qui ne fonctionnait jamais ! (Rires.)

M. Aynard. — En dehors du monopole du sel dont on a parlé, il y en a un autre plus grave, celui de l'alcool.

Le mal est sérieux, puisque, d'après le rapport de M. Messimy, les deux tiers de la consommation viennent de la contrebande.

ELECTION LÉGISLATIVE

Lesparre (Gironde). — MM. d'Eliscagaray, rép. lib., 7 085 voix, ELU ; Vigneau, radical, 3 053 ; Bégué, républicain de gauche, 2 622.

Il s'agissait de remplacer M. du Périer de Larsan, décédé.

Conseils généraux

Orne. .. Dans le canton d'Exmes, M. Bourse, propriétaire, a été élu conseiller général par 646 voix contre 431 à M. Boisard, maire d'Exmes, conservateur.

Seine-Inférieure. — Dans le canton d'Envermeu, M. Cauchie, maire de Saint-Vaast-d'Equiqueville, candidat radical, a été élu conseiller général par 1 802 voix.

Il n'avait pas de concurrent.

Les illettrés

M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux inspecteurs d'académie une circulaire « sur les moyens à prendre pour diminuer le nombre des illettrés ».

Les statistiques récemment publiées par l'administration militaire, concernant le degré d'instruction des conscrits, ont fortement ému l'opinion publique, constate le ministre.

Il en résulte, en effet, que « le nombre des illettrés loin de diminuer, comme les années précédentes, s'est accru dans des proportions alarmantes. En 1906 et en 1907, on a compté plus de 11 000 conscrits ne sachant ni lire ni écrire, et près de 5 000 sachant lire seulement.

Voici quelles seront ces mesures :

Les inspecteurs d'académie devront consulter d'urgence les états déposés au bureau militaire des préfectures. Ils y trouveront pour chaque canton le nombre des illettrés et pourront ainsi connaître promptement le nom des communes où s'accuse une stagnation ou un recul. Ainsi, ils pourront porter leur effort sur le point faible. Ils devront « engager les instituteurs à insister d'une façon pressante auprès des familles, des industriels, des propriétaires ruraux, pour obtenir la présence assidue, d'abord à l'école du jour, ensuite aux cours d'adolescents et d'adultes, des jeunes gens qu'ils savent illettrés, qui n'ont pas fréquenté l'école ou qui l'ont quittée trop tôt ». Ils devront leur recommander d'ouvrir des sections spéciales à l'usage des illettrés. Ils devront enfin agir auprès des municipalités pour qu'elles collaborent, par une aide matérielle et morale, à une œuvre qu'impose l'intérêt général.

La mort du grand-duc Alexis

Les obsèques seront célébrées mercredi. Le corps sera transporté à l'église russe de la rue Daru, où sera célébré, à 11 heures, un service.

Les honneurs militaires seront rendus devant l'église ; une escorte de cavalerie accompagnera ensuite la dépouille du grand-duc durant le trajet de l'église à la gare du Nord. L'inhumation aura lieu en Russie.

Aujourd'hui arrivent à Paris, de Brest, un détachement de treize matelots français, commandé par un enseigne de vaisseau et douze matelots et six officiers de la canonnière russe *Koreetz*, actuellement en relâche à Brest, comme garde d'honneur aux obsèques du grand-duc Alexis. Cent hommes du *Dupetit-Thouars* et du *Léon-Gambetta* sont partis également.

Les écoles du Bon-Pasteur

La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur d'Angers avait fait opposition, devant le Conseil d'Etat, aux arrêtés du ministre de l'Intérieur ordonnant, notamment, la fermeture des écoles annexées à leurs établissements de Reims et d'Orléans. La haute assemblée a déclaré ces requêtes pleinement justifiées et annulé, en conséquence, tous les arrêtés de fermeture les concernant.

Considérant, dit-elle, que si les enfants hospitalisés dans les établissements de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur d'Angers, sont tenus, en principe, de fréquenter les cours des écoles publiques lorsqu'ils sont susceptibles d'y être admis, les classes normalement destinées aux malades et aux infirmiers doivent être maintenues avec leur ancienne affectation pour réunir les enfants qui seraient hors d'état de fréquenter les écoles publiques ; qu'il résulte des pièces du dossier que les classes annexées aux deux établissements de Reims et d'Orléans, avaient bien l'affectation ci-dessus indiquée ; que, dès lors, la décision par laquelle le ministre de l'intérieur a prescrit la fermeture de ces deux établissements est entachée d'excès de pouvoir.

La contribution mobilière et les journaux

Les journaux doivent payer la contribution mobilière et la taxe d'habitation. Cette obligation résulte nettement d'un arrêt rendu tout récemment par le Conseil d'Etat.

La vente du couvent des Ursulines de Blois

Nous avons dit que le couvent des Ursulines de Blois avait été adjugé à la ville qui compte y installer le collège municipal, de malgré l'opposition du maire et des adjoints.

Or, le 13 novembre, Mme J. Dessaigne, pour garder ce couvent, a déposé au greffe le surenchère du sixième de l'adjudication précédente.

Le Conseil municipal s'est alors réuni le 14 novembre pour examiner la situation; M. Jules Brisson, maire de Blois, proposa de rejeter purement et simplement toute idée d'achat; telle avait été la déplorable impression produite sur l'esprit des habitants par la délibération précédente que l'unanimité du Conseil s'est, cette fois, rangée à l'avis du maire. Les catholiques blésois n'auront donc pas la douleur de voir prendre sur leurs deniers l'argent de cet achat sacrilège.

VOYAGES MINISTERIELS

M. Viviani a visité l'hospice maritime de Berck et la Chartreuse de Neuville-sur-Ménilmeuil — couvent confisqué et vendu par le liquidateur — où l'on projette d'installer un sanatorium.

INTERNÉ PAR ERREUR

La Chambre civile de la Cour de cassation vient de casser un arrêt de la Cour de Montpellier, qui avait condamné le préfet de l'Aube à payer 2 000 francs de dommages-intérêts à une dame Sée, qui avait été internée par erreur à la place d'une dame S..., de Carcassonne.

Cet internement avait eu lieu par décision préfectorale.

La Cour a décidé que les tribunaux civils n'étaient pas compétents en l'espèce, qu'il s'agissait d'un acte commis par un fonctionnaire.

C'est au Conseil d'Etat que Mme Sée devra s'adresser.

Pour les droits des pères de famille

Des conférences sur *les Projets Doumergue* ont été faites :

Samedi soir, à *Rueil*, sous la présidence du général Bonnet, par notre collaborateur P. Percy ; à *Angoulême*, réunion contradictoire, par l'abbé Desgranges ; à *Limoges*, par l'abbé Eyraud ; à *Reims*, au Cercle populaire catholique, par l'abbé Gayraud, député du Finistère ; enfin, hier, à *Neuilly-sur-Seine*, par M. Leimgeneral, sous les auspices de la L. P. D. F.

On le voit, c'est un vaste mouvement d'opinion qui se dessine.

A MONTPELLIER

A la séance de nuit du Conseil municipal de samedi, M. Louis Guibal, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier, et conseiller libéral, a protesté à nouveau, avec énergie, contre l'acquisition, par le maire, M. Pezet, pour le compte de la ville, du collège catholique qui avait appartenu jadis aux Jésuites.

NOS AMIS DÉFUNTS

STUCK, MARIE, JOSÉPH

(Rel. de 1 ans et 7 convertisseur, 5 Juin 1908)

M. l'abbé Augustin Dubrous, 59 ans, curé de Sannois. — M. le curé de Biscarrosse (Landes). — Mlle A. Zubiria-Irandetz, à Hendaye (Basses-Pyrénées). — Mlle Thérèse Ballaud, 88 ans, à Bruyères-en-Vosges. — M. Paul Flacon, maire de Bourguignons (Aisne). — Le R. P. Schwalm, Dominicain, collaborateur apprécié de diverses revues, à Nice.

M. François Lambert, Fr. Auguste, des Frères de Ploermel, à Perros, 69 ans. — M. Léonce de May, 81 ans, ancien commandant de territoriale, à Alençon. En 1870, commandant une brigade de l'armée de la Loire, il avait pris part à des combats [illegible] sous cette armée. — A Vion (Sarthe), [illegible] Alphonse Paty, 66 ans. — M. l'abbé Pierre Maury, chapelain de l'hôpital Saint-Jacques, à Paris, ancien curé de Sciouzac (Puy-de-Dôme), 70 ans, à Paris. Prêtre de grande charité, mort très pieusement. — Mme Grangez du Bouet, de Meulan, décédée subitement au château de Chalo-Saint-Mars (Seine-et-Oise). — Mme Anne Piénot, baronne Alfred d'Orsan, à Bourgoin (Isère), 70 ans. — Le baron Vital de Rochetaillée, conseiller général de Saint-Genest-Malifaux (Loire), décédé subitement chez sa fille, Mme la baronne de Curzay, au château du Mesnil, à Montech (Tarn-et-Garonne).

En ce mois des Trépassés, nous rappelons qu'une œuvre de prières pour le purgatoire est érigée à Jérusalem sous le nom de *Croisés du Purgatoire*. Demander la notice explicative au secrétariat, 4, avenue de Breteuil, Paris, 7e.

MARIAGE

Nous recommandons aux prières le prochain mariage de :

M. Louis Coupé avec Mlle Madeleine Tomsret, à Alençon.

INFORMATIONS DU SOIR

La messe du jubilé pontifical

Le nombre des personnes présentes était de plus de 50 000.

On remarquait la présence de la princesse Mathilde de Saxe, du grand-duc Alexandre Michaïlovitch, de la grande-duchesse Xénia-Alexandrovitch, sœur du tsar, avec ses trois fils qui se trouvaient dans la tribune affectée aux maisons des souverains.

Les gardes suisses étaient vêtus de l'uniforme modifié selon les usages de l'époque de pape Jules II.

Le Pape portait un manteau donné par des dames espagnoles et la mitre donnée par l'empereur Guillaume à Léon XIII.

Pie X, porté sur la *sedia gestatoria*, avait le visage profondément recueilli.

Après l'obédience des cardinaux, le Pape a entonné le chant de *None*. La chapelle, distribuée en deux tribunes faisant face à la Confession, exécutait les psaumes en plain-chant grégorien.

Pendant la cérémonie, les portes de la basilique sont demeurées fermées. Les corps d'armes pontificaux ont fait le service d'ordre.

Après la cérémonie, la foule a quitté lentement l'église, envahissant l'immense place Saint-Pierre qui présentait un aspect imposant.

Le temps est couvert.

De nombreux pèlerins ont passé la nuit à la belle étoile pour entrer les premiers à l'église Saint-Pierre. Dès 5 heures, la place fourmillait déjà d'une foule qui voulait pénétrer dans la basilique. Les troupes disposées autour de l'église, ont plusieurs fois repoussé la foule qui a dû attendre jusqu'à 8 heures. Il y a eu de fortes bousculades pour s'emparer des meilleures places. Une fois toutes les places occupées, personne ne pouvait plus bouger, tellement les fidèles étaient serrés dans l'immense nef.

L'enthousiasme des fidèles a éclaté, bruyant, irrésistible à la fin de la cérémonie, lorsque Pie X, avec un imposant cérémonial, a donné la bénédiction solennelle.

(*Havas.*)

LES AFFAIRES D'ORIENT

Belgrade, 16 novembre. — On mande de Cettigné que l'excitation augmente de plus en plus parmi le peuple de Bosnie-Herzégovine contre l'Autriche.

On dit que les autorités autrichiennes surveillent les maisons des notables du pays. Une insurrection, ajoute-t-on, est à craindre en divers endroits.

On parle également des préparatifs autrichiens sur la frontière. Des munitions seraient transportées de Mostare et de Trebinge à Bileich et à Grab. 10 000 hommes seraient venus augmenter la garnison de Trebinge.

Constantinople, 16 novembre. — En raison des mouvements de troupes en Serbie et au Monténégro, la Porte a décidé d'adopter des mesures militaires dans les zones frontières de ces Etats.

LE PRINCE DE BULOW ET GUILLAUME II

Berlin, 16 novembre. — L'empereur quitte aujourd'hui Donaueschingen, après le service funèbre pour le général de Hulsen-Haeseler, et rejoindra l'impératrice à Hamm. Il sera de retour à Berlin demain mardi vers 10 heures du matin.

L'entrevue avec le prince de Bülow aura lieu dans la matinée.

Le prince de Bülow est toujours décidé à renouveler sa démission si l'empereur ne lui donne pas satisfaction.

Des personnalités qui passent pour bien connaître Guillaume II disent que la mort subite du général de Hulsen-Haeseler a ému l'empereur au plus haut point. Il a embrassé le corps du chef de son Cabinet militaire.

On pense que cette mort exercera une influence favorable sur la solution que désirent les amis du chancelier.

Berlin, 16 novembre. — L'empereur partira pour Kiel jeudi prochain pour la prestation du serment des recrues.

LES OBSÈQUES DU COMTE DE HULSEN-HAESELER

Berlin, 16 novembre. — Aujourd'hui à midi a eu lieu, à Donaueschingen, le service funèbre en l'honneur du général de Hülsen-Haeseler.

L'empereur, le prince et la princesse de Fürstenberg, le comte Wedel, le commandant du 14e corps d'armée assistaient à la cérémonie.

Toulon, 16 novembre. — A la suite du mauvais temps qui règne depuis hier, la 1re division de l'escadre, qui devait appareiller ce matin pour Ajaccio, n'a pu quitter la rade. Un canot à vapeur du *Gaulois* a été coulé en rade par la tempête.

La Rochelle, 16 novembre. — Par suite du brouillard, le dundee *Notre-Dame-des-Victoires*, de La Rochelle, s'est jeté sur la côte de l'île d'Oléron.

L'équipage a été sauvé. Le bateau est perdu.

Paris, 16 novembre. — M. Barthou, ministre des Travaux publics, est arrivé ce matin à Liévin pour visiter la station d'essais.

Congrès de conférences et projections

A Rennes, sous la présidence de Mgr Dubourg, se tient le troisième Congrès de l'œuvre diocésaine des conférences avec projections. M. Coissac, directeur des projections de la Bonne Presse, a parlé des projections comme moyens d'instruction et d'apostolat.

Il a remercié Mgr Dubourg d'avoir secondé si efficacement dans son vaste diocèse l'œuvre créée par la Bonne Presse et son directeur, M. Paul Feron-Vrau. 2 000 personnes assistaient à cette conférence.

Lundi matin, à 9 heures, M. l'abbé Prot a donné aux congressistes des conseils pratiques sur l'organisation des conférences et indiqué les moyens de réussir et d'intéresser les auditeurs.

POUR LA BONNE PRESSE

Deux-Sèvres. — Accompagné de l'abbé Boussard, délégué par l'évêque de Poitiers, M. Goetghebeur a commencé une tournée de propagande dans les Deux-Sèvres. Dimanche, une matinée-conférence a été donnée à Bressuire.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Les salles paroissiales

Isère. — Dimanche fut inaugurée devant 1 500 personnes, la maison paroissiale des œuvres de la paroisse ouvrière Saint-Bruno, à Grenoble. Mgr Henri prononça une allocution, après laquelle on joua *Pour la couronne*.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE 1908 — 11 —

L'Amazone blanche

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre Deuxième

HISTOIRE DU LIZARD (suite)

Les premiers événements de 89 donnèrent à ces menaces d'antan figure de prophéties. Le Lizard s'en trouva grandi dans la région à la taille d'un devin et d'un précurseur. On craignit ses futures revanches avant que fût à craindre son empire. Il n'eut qu'à étendre la main pour s'emparer du pouvoir. Les événements le portaient.

Affilié aux jacobins de Beauvais, il prit part aux premiers troubles qui bouleversèrent la ville. Il y reçut son titre et sa mission.

Et dès lors, il fut le maître de Mésenguy. Maître du riche domaine qu'il avait confisqué, maître de ceux qu'il haïssait !

Charles, le fils aîné du château, dut quitter le pays. Son frère Louis disparut peu après, ainsi que leur beau-frère Michel de Marconnay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant aux gardes françaises, propriétaire d'un régiment d'infanterie. Louis et Michel, disait-on, chouannaient en Bretagne ou servaient à l'armée d'Italie.

Personne n'avait plus de leurs nouvelles, et, plutôt que de dénoncer leur retraite, messire Max avait laissé croire que ces fils avaient émigré.

Il en avait porté la peine.

A la maison de détention ci-devant de Saint-Joseph à Beauvais, il méditait sur les vicissitudes de la fortune et savourait à pleine bouche, lui, l'austère magistrat roide et fier, l'amertume d'être tombé sous les coups d'un forçat !

IV

COB ET BARBICHET

— Cependant, à l'époque où nous en sommes restés, poursuit le Courrière, c'est-à-dire vers le milieu de 89 notre Lizard n'était rien encore, qu'un mendiant mal famé dans sa bicoque en ruines.

Dans les bois, il traînait sa paresse en maraudes ou tentait de tièdes essais de charbonnage, avec ses deux fils Jean et Max, qui, du reste valaient mieux que lui et ne le supportaient qu'avec peine.

Sa femme, tout à fait à bout, l'avait quitté. Un soir, elle était rentrée au château, plus muette et plus fermée que jamais, mais une lueur de joie étrange, presque démente, au fond de ses yeux lavés de larmes.

A l'ivresse de son mari, elle avait dû surprendre quelque gros secret ; mais le jeune vicaire en chef lui-même, l'abbé Charles Lehièvre, ne put rien apprendre d'elle, sinon son éternelle phrase d'action de grâces :

— Béni soit Dieu ! Louison-Louisette n'est pas morte sans sacrement.

Au château, on l'attacha au service de Jeanne de Mésenguy, sa fille de lait, devenue grande, résolue et belle ; et dès lors, la malheureuse devint l'esclave volontaire, comme le chien couchant de sa petite maîtresse.

Elle n'en voulait plus à la chère enfant d'avoir bu le lait de la morte ; elle n'avait plus pour elle qu'un dévouement de bête pour ses petits, un sentiment fort comme l'instinct.

Jeanne de son côté chérissait la pauvre femme d'une amitié extraordinaire. On eût dit que le souvenir de ses quelques mois de nourrice lui revenait avec une tendresse filiale pour cette abandonnée.

Mme de Mésenguy fut même représenter à Jeanne, à plusieurs reprises, l'excessive familiarité de ses façons vis-à-vis d'une servante, mais l'obstinée n'y prenait pas garde.

Elle respectait et chérissait, certes, sa mère et Cécile sa sœur aînée. Elle passait même pour la préférée du château, et souvent Mme Marie-Anne se reprochait de ne pas aimer autant son autre fille, la fiancée du chevalier de Marconnay, plus rassise, plus polie et plus douce.

Jeanne se pliait difficilement aux manières du monde, aux habitudes de cette famille parlementaire. Vive, hardie d'allures, intelligente et maligne, moqueuse, avec des élans imprévus de tendresse, fantasque parfois, elle ne se plaisait qu'aux courses folles dans les bois, avec ses deux éternels compagnons, Cob et Barbichet.

Cob, son cheval favori, était une sorte d'arabe à robe blanche, sans une tache, vite et doux à la main.

Barbichet était un chien. M. Max l'avait acheté à Jeanne pour lui servir dans ses promenades de garde du corps. Sorte de danois métissé, chien de traîneau lapon ou Saint-Bernard polaire, il était blanc de pelage comme le cheval ; et jamais il ne quittait d'une semelle sa maîtresse.

Détail étrange : il portait une barbe de chèvre ou de bouquetin, qui allait à sa tête fine, à ses membres grêles, et lui faisait une face narquoise et hardie de Méphistophélès animal. Rien n'était drôle comme de le voir écouter parfois les discours graves de sa petite maîtresse, branlant son poil et clignant l'œil.

Et tout le plateau de Thelle le connaissait à présent.

Barbichet ! le seul chien qui sut vraiment rire autrement qu'avec sa queue, et par là presque humain.

— *Pour ce que rire est le propre de l'homme !* récitait M. le conseiller au Parlement.

Jeanne, Cob et Barbichet remplissaient à eux seuls toutes les pentes de la Grande-Falaise ; et la châtelaine n'était pas loin d'accuser de cette humeur aventureuse le lait et l'influence de la Lizarde.

— L'on nous a changé notre fille en nourrice ! répétait-elle en riant.

Vaille que vaille, cependant, chacun était heureux.

Une seule ombre glissait parfois sur ce bonheur.

Parmi ses longues courses, au galop de son inlassable poney, à travers les avenues du parc et les routes du village, une sombre apparition se glissait parfois sur la route de Jeanne. Au coin des bois, à l'angle des chemins, partout, elle rencontrait la noire figure d'un charbonnier, les yeux de braise de Pierre Lizard.

La famille s'émut.

On craignit une vengeance.

Mais la folle enfant ne faisait que rire de ces appréhensions. Elle n'avait peur de rien. En cachette, elle jetait souvent son aumône au misérable. Elle paria de lui demander un jour la bonne aventure.

C'était une espièglerie, où il entrait un peu de curiosité défendue : quelque chose, citoyens, comme le vertige des sciences occultes. Et combien d'autres rieuses, hélas ! dont la vie fut troublée, comme celle de Jeanne de Mésenguy, pour s'être fait tirer en plaisantant leur horoscope par une gypsie méchante !

Au bord du chemin de Beauvais, à l'angle du vieux cimetière, l'étourdie arrêta un jour la cavalcade de jeunes gens qu'elle entraînait à la promenade. Pierre Lizard, debout près d'un pilier, la regardait passer